



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Communiqué de la 81^e SESSION DU CSFM

La 81^{ème} session du Conseil supérieur de la fonction militaire, sur le thème de la concertation, s'est déroulée du 8 au 12 mars 2010 à l'École militaire à Paris.

La séance plénière s'est tenue à l'école nationale supérieure des techniques avancées le 11 mars 2010.

En présence du ministre, le Conseil a rendu hommage aux militaires décédés en service depuis la dernière session.

Le Conseil a noté une grande différence entre les propos très fermes tenus par l'administration et ceux du ministre plus ouverts au dialogue des militaires. Malgré les propos rassurants tenus par le ministre, le Conseil a toujours le sentiment d'un manque de volonté de son administration de faire vivre la culture de la concertation.

Le ministre n'est pas favorable à la création de nouveaux Conseils de la fonction militaire, il préfère une valorisation des identités militaires des milieux au sein des Conseils d'armée existants. Des études seront menées ultérieurement pour répondre à la problématique de la représentation des militaires dans les nouveaux services transverses.

Le ministre a accepté la création d'un réseau de la concertation par le biais des nouvelles technologies de communication avant la fin de l'année 2010. Ce réseau devra servir tout d'abord aux travaux des membres du CSFM. Le Conseil espère qu'il pourra ensuite s'ouvrir plus largement. Les directions des ressources humaines du ministère de la défense devront s'associer à ce projet.

L'ensemble de la chaîne hiérarchique doit accepter et adhérer aux principes de la concertation car elle contribue de manière déterminante au moral du personnel et par conséquent à l'efficacité opérationnelle des forces armées.

Le ministre, à la demande du Conseil, a donné son accord de principe à la création d'une structure assurant la continuité entre chaque session sous réserve que ce lien n'aboutisse pas à la professionnalisation des membres qui la composent.

Pour le ministre, cette structure prendrait la forme de groupes de travail *ad hoc* chargés de préparer l'étude des textes dans la perspective de la session suivante.

Le ministre est favorable à la signature, avant la fin de l'année, d'une charte de la concertation, diffusée par circulaire et précisant l'articulation et les attributions des trois piliers du dialogue : concertation, participation et représentation.

Le ministre rappelle son attachement au dialogue au sein des bases de défense et confirme que la condition militaire sera traitée par les Conseils d'armées ou de formations rattachées.

Le Conseil prend acte que le ministre a annoncé que les problèmes liés à une affectation dans l'OTAN seraient réglés avant cet été.

Le ministre, conscient des délais excessifs de traitement des dossiers de décorations, souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée.

Le ministre a demandé la création d'une décoration pour les sous-marinières.

Le ministre a envisagé la possibilité d'organiser une session extraordinaire consacrée à la présentation du thème des retraites au CSFM à compter de septembre 2010.

Le Conseil remercie le ministre de la qualité du dialogue avec les membres. Le caractère direct de celui-ci conforte l'attachement du Conseil à maintenir un lien sans intermédiaire avec son ministre en qualité de président du Conseil et en l'absence de toute vice-présidence.

Monsieur Michel LACHAUD¹
Secrétaire de session
Signé Michel LACHAUD

Monsieur Hervé MORIN
Ministre de la défense
Signé Hervé MORIN

¹ Monsieur LACHAUD est l'un des six retraités militaires membres du CSFM.